

COMPTE-RENDU **SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt et un Novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de CHOFFY Patrick Maire.

Présents : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mmes : DARGERE Evelyne, LEBLOND Valérie, MM : BERTHELOT Denis, BLOT Bernard, DRAPPIER Ludovic, MANISSA-VIVIDILA Guy-Omer, MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent, SIMON Serge

Absent(s) : Mme LAVANNE Faosat

A été nommée secrétaire : M. DRAPPIER Ludovic

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 17/11/2022 - **Date d'affichage** : 18/11/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 22/11/2022 et publication ou notification du 24/11/2022.

Début de séance : 19h – **Fin de séance** : 19h30.

SOMMAIRE

- CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PUBLIC (nouvelle Mairie et salle polyvalente) - MARCHE DE TRAVAUX - CHOIX DES ENTREPRISES
- CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PUBLIC (nouvelle Mairie et Salle Polyvalente) - DEMANDE DE SUBVENTION

2022-38 - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PUBLIC (nouvelle Mairie et salle polyvalente) - MARCHE DE TRAVAUX - CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire retrace les différentes étapes qui amènent aujourd'hui à choisir les entreprises pour la construction du bâtiment public comprenant la nouvelle Mairie et la salle polyvalente. La 1^{ère} phase avait permis de choisir l'architecte, la seconde sera de désigner les entreprises dans les différents corps de métiers. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 17 novembre 2022 à 19h en Mairie pour faire ce choix. Monsieur le Maire rappelle les critères de jugement annoncés dans le règlement de consultation :

- Valeur technique 60%
- Prix 40%

Sur 59 plis reçus, 58 ont été étudiés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

--- **DECIDE** de retenir les 12 candidats pour les 12 lots nécessaires, pour un montant de :

- o 1 629 125,37 € HT + 30 026,27 € HT d'options soit 1 659 151,64 € HT

--- **AUTORISE** Mr le Maire à signer les différentes pièces du dossier.

A l'unanimité (pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0)

2022-39 - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PUBLIC (nouvelle Mairie et Salle Polyvalente) - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle que l'estimation totale du projet est de 2 225 435.20 € HT soit 2 670 162.24 € TTC (projet ayant été adopté par délibération n° 2022-007). Le plan de financement étant sur 3 ans, une première demande de subvention a été faite sur 2022 pour la tranche 1 (278 788 € HT). Il convient donc de faire une demande de subvention pour la tranche 2 concernant l'année 2023, ce qui sera la 2^{ème} étape du plan de financement du projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

--- **CONFIRME** le montant total du projet d'aménagement du bâtiment public de 2 225 435.20 € HT soit 2 670 162.24 € TTC.

--- **ADOPTE** le plan de financement suivant

Dépenses

Tranche 2/2023 1 786 504 € HT

Recettes

Subvention Préfecture dans le cadre de la DETR DSIL – 40 %.....	714 601 € HT
Subvention Département du Loiret – 40 %.....	714 601 € HT
Autofinancement de la Commune - 20 %	357 302 € HT

A l'unanimité (pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0)

En Mairie, le 24/11/2022

Le Maire
Patrick CHOFFY

